

# SCHLUTER®

## KERDI-SHOWER-FRS SUPPORTS EN ACIER GALVANISÉ

### Fiche de donnée de sécurité (FDS)

**Version:** 01

**Date d'émission:** 22 septembre 2026

**Classifié selon:** Système général harmonisé (SGH); Norme de communication des risques de l'OSHA 29 CFR 1910.1200(g) Rev. 2012, Le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015)

#### SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

**Nom du produit :** Schluter® KERDI-SHOWER-FRS supports en acier galvanisé  
**Description du produit :** Supports de renfonçage de plancher en acier galvanisé.  
**Autres moyens d'identification :** Des supports en acier galvanisé qui peuvent nécessiter une coupe.

#### Identification du fabricant/fournisseur :

**ÉTATS-UNIS :** Schluter Systems L.P.  
194 Pleasant Ridge Road  
Plattsburgh, NY 12901

**CAN :** Schluter Systems (Canada) Inc.  
21100 chemin Ste-Marie  
Ste-Anne-de-Bellevue, QC H9X 3Y8

**Téléphone:** 1-800-472-4588

**Courriel:** [commercialsupport@schluter.com](mailto:commercialsupport@schluter.com)

**Site Web :** <https://www.schluter.com/>

#### INFORMATIONS D'URGENCE

##### Numéro de téléphone d'urgence:

CHEMTREC: +1 (800) 424-9300 (aux États-Unis) or +1 (703) 527-3887 (hors des États-Unis)

#### SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

**Selon:** Système Général Harmonisé (SGH); OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200(g) Rev. 2012; WHMIS 2015 (Hazardous Products Regulations) Classification:

| Santé      | Environnement | Physique   |
|------------|---------------|------------|
| Non classé | Non classé    | Non classé |

REMARQUE : Le produit, dans sa forme finie et commercialisée, est considéré comme inerte et généralement anodin. Les classifications/dangers concernent un produit compromis ou perturbé à cause du traitement, comme le ponçage, le meulage, la combustion, etc. Évitez l'inhalation de poussières et de vapeurs métalliques. Cela peut causer une maladie grippale. Évitez le contact de la peau et des yeux avec les poussières pour éviter l'irritation mécanique. La poussière générée par l'utilisateur s'enflamme facilement et est difficile à éteindre. Ce produit contient des composants dangereux pour l'environnement et de petits éclats, des filatures fines et des poussières issues du traitement peuvent être toxiques pour la vie aquatique.

### Éléments d'étiquetage

- **Pictogramme de l'étiquette :** Aucune
- **Mot indicateur :** Aucune
- **Mentions de danger :** Aucune
- **Mises en garde :** Aucune

### Autres dangers (informations supplémentaires) :

- **Poussière et fumée du traitement :** peuvent causer des irritations des yeux, de la peau et des voies respiratoires.
- **Effets supplémentaires sur la santé liés au traitement à température élevée (par exemple, soudure, fonte) :** Trop d'exposition mignonne : peut causer la fièvre des fumées métalliques, une diminution de la capacité du sang à transporter l'oxygène et l'accumulation de liquide dans les poumons.
- Non combustible tel qu'il est fourni. De petits écailles, des tournages fins et la poussière de transformation peuvent être facilement inflammables.
- **Des risques d'explosion ou d'incendie peuvent être présents lorsque :**
  - La poussière ou les fines sont dispersées dans l'air.
  - Des copeaux, de la poussière ou des fines sont en contact avec l'eau.
  - La poussière et les fines sont en contact avec certains oxydes métalliques (par exemple, rouille, oxyde de cuivre).
  - Le métal en fusion est en contact avec l'eau/l'humidité ou certains oxydes métalliques (par exemple, la rouille, l'oxyde de cuivre).

## SECTION 3 – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

### DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE :

Le produit, dans sa forme finie et commercialisée, est considéré comme inerte et généralement anodin. La composition complète est fournie ci-dessous et peut inclure certains composants classés comme non dangereux.

| NUMÉRO CAS               | NUMÉRO CE (EINECS/ELINCS) | NOM CHIMIQUE   | POURCENTAGE (% en poids) |
|--------------------------|---------------------------|----------------|--------------------------|
| <b>Élément d'alliage</b> |                           |                |                          |
| 7440-44-0                | 231-153-3                 | Carbone (C)    | <5%                      |
| 7439-96-5                | 231-105-1                 | Manganèse (Mn) | <20%                     |
| 7723-14-0                | 231-768-7                 | Phosphore (P)  | <1%                      |
| 7440-21-3                | 231-130-8                 | Silicium (Si)  | <1%                      |
| 7440-50-8                | 231-159-6                 | Cuivre (Cu)    | <15%                     |
| 7440-02-0                | 231-111-4                 | Nickel (Ni)    | <6%                      |
| 7440-47-3                | 231-157-5                 | Chrome (Cr)    | <7%                      |
| 7439-98-7                | 231-107-2                 | Molybdène (Mo) | <2%                      |
| 7429-90-5                | 231-072-3                 | Aluminium (Al) | <5%                      |
| <b>Métal de base</b>     |                           |                |                          |
| 7439-89-6                | 231-096-4                 | Fer (Fe)       | Balance                  |
| <b>Revêtement</b>        |                           |                |                          |
| 7440-66-6                | 231-175-3                 | Zinc (Zn)      | <10%                     |

Remarque: La composition exacte peut varier. Notez que les éléments seront présents sous forme d'oxydes. Les composés oxydés sont énumérés dans la section 8.

## SECTION 4 – PREMIER SOINS

- Yeux :** Poussière et vapeurs du traitement : Rincez les yeux avec beaucoup d'eau ou de solution saline pendant au moins 15 minutes. Consultez un médecin.
- Peau :** Poussière et vapeurs du traitement : Lavez avec du savon et de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consultez un médecin si une irritation se développe ou persiste. Cela peut causer des réactions cutanées allergiques. Consultez un médecin si une irritation cutanée survient.
- Inhalation :** Poussière et vapeurs du traitement : Retirez-les à l'air frais. Vérifiez les voies respiratoires, la respiration et la présence de pouls sont dégagées. Offrez une réanimation cardio-pulmonaire aux personnes sans pouls ni respiration. Si la respiration est difficile, fournissez de l'oxygène. Desserrez les vêtements serrés sur le cou ou la poitrine. Consultez un médecin.
- Ingestion :** Le produit sous sa forme commercialisée est inerte. Si de grandes quantités sont avalées, appelez immédiatement le médecin.

## SECTION 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

- Point d'éclair :** Non applicable
- Limites d'inflammabilité :** Non applicable
- Médias d'extinction appropriés**  
Non inflammable. Ne supportera pas la combustion. Ce n'est pas applicable pour un produit solide. Utilisez des extincteurs adaptés aux matériaux environnants. N'utilisez pas de vaporisation d'eau sur le métal en fusion. Utilisez des agents extincteurs en poudre sèche de classe D sur des particules fines, de la poussière ou des métaux en fusion.
- Dangers spécifiques liés au produit :** Non applicable pour un produit solide.
- Mesures de protection spéciales pour les pompiers :**  
Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes approuvés par le NIOSH/MSHA et des vêtements de protection complets lors de la lutte contre les incendies. À des températures supérieures au point de fusion, des fumées contenant des oxydes métalliques et d'autres éléments d'alliage peuvent être libérées.

## SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions personnelles :** Ce n'est pas applicable aux Acier galvanisé à l'état solide. Évitez la formation de poussière. Assurez-vous d'une ventilation adéquate. Le personnel de nettoyage doit être protégé contre tout contact avec les yeux et la protection de la peau.
- Précautions relatives à l'environnement :** Ce produit, tel qu'il est vendu sous sa forme commercialisée, n'est pas considéré comme un danger environnemental.
- Contenir les effets sur l'environnement :** N/A.

**Mesures à prendre lors de la manipulation de la substance déversée :**

Ce n'est pas applicable aux Acier galvanisé à l'état solide. Ramasse mécaniquement. Ramasser la ferraille pour le recyclage.

**Rapports:**

N/A.

**SECTION 7 – MANUTENTION ET STOCKAGE**

**Précautions pour une manipulation sécuritaire :**

Évitez de prendre de la poussière. Évitez le contact avec les bords tranchants ou le métal chauffé. Les produits chauds et froids ne sont pas visuellement différents. Les aciers galvanisés chauds ne brillent pas nécessairement en rouge. Utilisez la protection personnelle recommandée à l'article 8 du FDS.

**Conditions pour un entreposage sécuritaire :**

Aucune mesure spéciale n'est requise.

**SECTION 8 – CONTRÔLES D'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE**

**Valeurs limites d'exposition**

Il n'y a pas de limites d'exposition pour l'acier galvanisé. La limite d'exposition pour les vapeurs contenant du fer a été établie à 5 mg/m<sup>3</sup> avec le TWA de l'ACGIH. Les composés complexes individuels présents dans la fumée peuvent avoir des limites d'exposition plus basses que la fumée générale.

| Composante            | Numéro CAS                          | Type                                                                                                 | Limite d'exposition                                                                                                                          | Forme                                                                                                                                |
|-----------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aluminium, métal (Al) | 7429-90-5                           | OSHA PEL (TWA)<br>OSHA PEL (TWA)<br>NIOSH REL (TWA)<br>NIOSH REL (TWA)                               | 15 mg/m <sup>3</sup><br>5 mg/m <sup>3</sup><br>10 mg/m <sup>3</sup><br>5 mg/m <sup>3</sup>                                                   | Poussière totale<br>Fraction respirable<br>Poussière totale<br>Fraction respirable                                                   |
| Carbon (C)            | 7440-44-0                           | Aucun mentionné                                                                                      |                                                                                                                                              |                                                                                                                                      |
| Cuivre (Cu)           | 7440-50-8                           | OSHA PEL (TWA)<br>OSHA PEL (TWA)<br>NIOSH REL (TWA)<br>NIOSH REL (TWA)<br>ACGIH (TWA)<br>ACGIH (TWA) | 1 mg/m <sup>3</sup><br>0.1 mg/m <sup>3</sup><br>1 mg/m <sup>3</sup><br>0.1 mg/m <sup>3</sup><br>1 mg/m <sup>3</sup><br>0.2 mg/m <sup>3</sup> | Poussière et brume<br>Fumée<br>Sauf les fumées<br>Fumée<br>Poussière et brume<br>Fumée                                               |
| Chrome(Cr)            | 7440-47-3                           | ACGIH TWA<br>OSHA PEL (TWA)<br>NIOSH REL (TWA)                                                       | 0.003 mg/m <sup>3</sup><br>0.5 mg/m <sup>3</sup><br>0.5 mg/m <sup>3</sup>                                                                    | Particules inhalables<br>Non spécifié<br>Non spécifié                                                                                |
| Fer (Fe)              | 7439-89-6                           | ACGIH TWA<br>NIOSH REL (TWA)                                                                         | 1 mg/m <sup>3</sup><br>1 mg/m <sup>3</sup>                                                                                                   | Non spécifié<br>Non spécifié                                                                                                         |
| Fer fumée d'oxyde     | 1309-37-1<br>1332-37-2<br>1345-25-1 | OSHA PEL (TWA)<br>NIOSH REL (TWA)<br>ACGIH TWA                                                       | 10 mg/m <sup>3</sup><br>5 mg/m <sup>3</sup><br>5 mg/m <sup>3</sup>                                                                           | Non spécifié<br>Non spécifié<br>Particules particulaires respirables                                                                 |
| Manganèse             | 7439-96-5                           | NIOSH REL (TWA)<br>ACGIH TWA<br>ACGIH TWA                                                            | 1 mg/m <sup>3</sup><br>0.1 mg/m <sup>3</sup><br>0.02 mg/m <sup>3</sup>                                                                       | Non spécifié<br>Particules particulaires inhalables<br>Particules particulaires respirables                                          |
| Molybdène             | 7439-98-7                           | OSHA PEL (TWA)<br>ACGIH TWA<br>ACGIH TWA                                                             | 15 mg/m <sup>3</sup><br>10 mg/m <sup>3</sup><br>3 mg/m <sup>3</sup>                                                                          | Poussière totale<br>Particules particulaires inhalables<br>Particules particulaires respirables                                      |
| Nickel (Ni)           | 7440-02-0                           | OSHA PEL (TWA)<br>NIOSH REL (TWA)<br>ACGIH TWA<br>ACGIH TWA                                          | 1 mg/m <sup>3</sup><br>0.015 mg/m <sup>3</sup><br>1.5 mg/m <sup>3</sup><br>0.2 mg/m <sup>3</sup>                                             | NOT spécifié<br>Non spécifié<br>Élémentaire : Particules absorbables<br>Composés inorganiques insolubles :<br>Particules respirables |
| Phosphore (P)         | 7723-14-0                           | Aucun mentionné                                                                                      |                                                                                                                                              |                                                                                                                                      |
| Silicium (Si)         | 7440-21-3                           | OSHA PEL (TWA)<br>OSHA PEL (TWA)<br>NIOSH REL (TWA)<br>NIOSH REL (TWA)                               | 15 mg/m <sup>3</sup><br>5 mg/m <sup>3</sup><br>10 mg/m <sup>3</sup><br>5 mg/m <sup>3</sup>                                                   | Poussière totale<br>Fraction respirable<br>Poussière totale<br>Fraction respirable                                                   |
| Zinc (Zn)             | 7440-66-6                           | OSHA PEL (TWA)<br>NIOSH REL (TWA)<br>ACHIH (TWA)                                                     | 5 mg/m <sup>3</sup><br>5 mg/m <sup>3</sup><br>2 mg/m <sup>3</sup>                                                                            | Particules particulaires respirables                                                                                                 |

### Contrôles techniques appropriés

**Travail/pratiques hygiéniques :** Considérez les dangers potentiels de ce matériau, les limites d'exposition applicables, les activités du travail et d'autres substances en milieu de travail lors de la conception des contrôles d'ingénierie et du choix de l'équipement de protection individuelle. Si les contrôles techniques ou les pratiques de travail ne sont pas suffisants pour prévenir l'exposition à des niveaux nocifs de ce matériau, l'équipement de protection individuelle listé ci-dessous est recommandé. Fournir des gaz d'échappement généraux ou locaux pour minimiser les concentrations en suspension lors des opérations de coupe.

**Ventilation :** La ventilation locale par extraction doit être utilisée pour contrôler les émissions de contaminants atmosphériques. La ventilation par dilution générale peut aider à réduire les concentrations de contaminants atmosphériques.

**Autres équipements :** L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, puisque la protection est généralement fournie pour une durée limitée ou dans certaines circonstances.

### Mesures de protection individuelle - Équipement de protection individuelle (PPE)

**Protection des yeux et du visage :** Portez des lunettes de sécurité avec des boucliers latéraux. Portez une visière lors de la coupe des pièces.

**Protection des mains/peau :** Le besoin d'équipement de protection devrait être basé sur une évaluation des risques et des recommandations de professionnels de la santé et de la sécurité.

**Protection respiratoire :** Poussière et vapeurs issues du traitement : Utilisez une protection respiratoire approuvée par le NIOSH, telle que spécifiée par un hygiéniste industriel ou un autre professionnel qualifié si les concentrations dépassent les limites indiquées ci-dessus. Dispositif de protection respiratoire approprié recommandé : P95.

**Risques thermiques :** Le matériau en combustion peut libérer des produits toxiques de combustion lorsqu'il est impliqué dans un feu chaud.

## SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Note : Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

|                                                                           |                                                         |                                             |                             |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------|
| <b>Apparence</b><br>État physique :<br>Couleur :<br>Seuil d'odeur/odeur : | Solide<br>Gris argenté métallique<br>(acier)<br>Inodore | Densité de vapeur (Air = 1) :               | Non applicable              |
| pH:                                                                       | Non applicable                                          | Coefficient de partition :<br>N-octanol/eau | Non applicable              |
| Point de fusion :                                                         | ca. 1530°C (ca. 2786°F)                                 | Solubilité dans l'eau :                     | Insoluble                   |
| Point<br>d'ébullition/portée :                                            | Non applicable                                          | Température d'auto-<br>allumage :           | Non applicable              |
| Point d'éclair:                                                           | Non applicable                                          | Température de<br>décomposition:            | Non applicable              |
| Taux d'évaporation :                                                      | Non applicable                                          | Viscosité:                                  | Non applicable              |
| Inflammabilité :                                                          | Non applicable                                          | Propriétés oxydantes :                      | Non applicable              |
| Limites<br>supérieures/inférieures<br>d'inflammabilité                    | Non applicable                                          | Poids moléculaire :                         | Non applicable              |
| Pression de vapeur :                                                      | Non applicable                                          | Densité relative :                          | 0.91-0.97 g/cm <sup>3</sup> |

## SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité :** Non réactif.

**Stabilité chimique :** Stable.

**Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune connue.

**Conditions à éviter :**

- Le contact avec des acides minéraux libérera du gaz hydrogène inflammable. Formation de poussière.
- Acides forts.

**Incompatibilité :**

Peut inclure, sans s'y limiter : des oxydes de carbone. Des oxydes métalliques. Des vapeurs irritantes.

**Produits de décomposition dangereux:**

Des fumées métalliques peuvent être produites lors du soudage, de la combustion, du meulage, et possiblement de l'usinage ou de toute situation susceptible de décomposition thermique.

## SECTION 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les produits vendus sous forme commercialisée ne sont pas censés présenter un risque sérieux pour la santé.

Lors du traitement, la voie d'exposition la plus importante est l'inhalation des vapeurs et de la poussière. Si les vapeurs sont inhalées, elles peuvent provoquer une affection communément appelée fièvre des fumées métalliques avec des symptômes proches de la grippe; Les symptômes peuvent être retardés de 4 à 12 heures et commencer par une soif soudaine, ainsi qu'un goût sucré, métallique ou désagréable en bouche. D'autres symptômes peuvent inclure une irritation des voies respiratoires supérieures accompagnée de toux et de sécheresse muqueuse, lassitude et sensation généralisée de malaise. Fièvre, frissons, douleurs musculaires, maux de mal à sévères, nausées, vomissements occasionnels, activité mentale exagérée, transpiration abondante, urination, diarrhée et prosternation peuvent également survenir. Le contact avec des vapeurs ou de la poudre métallique irrite la peau et les yeux. Le contact avec des gaz chauds et fondus provoque des brûlures thermiques. Des dommages mécaniques causés par des particules volantes et des scories ébréchées sont possibles. Lors du traitement des métaux, les poussières provoquent probablement des irritations oculaires. Les vapeurs de décomposition thermique ou de matière en fusion seront probablement irritantes pour les yeux.

**Voies d'exposition probables :** Aucune pour le acier galvanisé à son état solide naturel. Le produit de transformation peut produire de la poussière affectant les yeux, la peau, ou entraîner l'inhalation de poussière.

**Signes et symptômes potentiels de surexposition :** Irritation (œil, peau, respiratoire)

**Effets aigus**

**Toxicité orale :**

Aucune information disponible sur le produit fini

**Toxicité cutanée :**

Aucune information disponible sur le produit fini

**Toxicité par inhalation :**

Aucune information disponible sur le produit fini

**Corrosion/irritation de la peau :**

Les poussières peuvent causer une irritation cutanée.

**Dommages ou irritations oculaires graves :**

Les poussières peuvent causer une irritation sévère.

**Sensibilisation cutanée :**

Aucune information disponible sur le produit fini; certaines formes de nickel sont associées à la sensibilisation dermique.

**Sensibilisation respiratoire :**

Aucune information disponible sur le produit fini.

**Autres effets sur la santé**

**Mutagénicité des cellules germinales :** Aucune information disponible sur le produit fini.

**Cancérogénicité :** Produit fini non évalué par l'IARC, le NTP ou l'EPA américaine pour la cancérogénicité. Le nickel (numéro CAS 7440-02-0) est classé par l'IARC pour sa cancérogénicité (inhalation).

**Toxicité développementale/reproductive** : Aucune information disponible sur le produit fini.

**Toxicité spécifique des organes cibles (exposition unique)** : L'oxyde de zinc (CAS No. 1314-13-2) a été classé pour une toxicité spécifique des organes cibles (exposition unique, catégorie 2; pouvant causer une irritation du tractus gastro-intestinal par exposition orale). Les poussières peuvent causer une irritation respiratoire.

**Toxicité spécifique des organes cibles (exposition répétée)** : Aucune information disponible sur le produit fini. L'inhalation de poudre métallique finement divisée peut provoquer une fibrose pulmonaire. Le nickel (no CAS 7440-02-0) peut causer des dommages aux organes (poumons) par exposition répétée ou prolongée (inhalation) selon les informations disponibles.

**Risque d'aspiration** : Aucune information disponible sur le produit fini.

## SECTION 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

|                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Toxicité :</b>                        | Aucune donnée disponible sur l'acier galvanisé à l'état solide naturel. En raison de l'insolubilité du matériau dans l'eau, une séparation a lieu lors des procédures de filtration et de sédimentation. L'oxyde de zinc (1314-13-2) est classé pour une toxicité aquatique aiguë et chronique. |
| <b>Persistence et biodégradabilité :</b> | Ce produit inerte n'est pas considéré comme rapidement biodégradable.                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Potentiel de bioaccumulation :</b>    | Aucune donnée disponible.                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Mobilité dans le sol :</b>            | Aucune donnée disponible pour l'acier galvanisé à l'état solide naturel. Les poussières métalliques individuelles peuvent migrer dans le sol et les eaux souterraines et être absorbées par les plantes.                                                                                        |
| <b>Autres effets indésirables :</b>      | Aucune donnée disponible.                                                                                                                                                                                                                                                                       |

## SECTION 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Méthodes d'élimination :</b> | Ferraille d'acier doit être recyclé autant que possible. Disposition conformément aux règlements fédéraux, provinciaux/provinciaux ou locaux applicables. Ce produit, tel qu'il est vendu sous sa forme commercialisée, n'est pas considéré comme un danger environnemental. Une fois jeté, laissez la matière chaude ou chauffée solidifier et refroidir avant de l'éliminer. |
| <b>Contenant :</b>              | Placez les matériaux contaminés dans des contenants d'élimination et éliminez-les conformément aux règlements applicables.                                                                                                                                                                                                                                                     |

## SECTION 14 – INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

|                  |                                                                                    |
|------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Agence :</b>  | <b>Expédition Description :</b>                                                    |
| <b>DOT/TDG</b>   | NON RÉGLEMENTÉ COMME MATÉRIAU DANGEREUX POUR LE TRANSPORT SELON LE DOT 49 CFR      |
| <b>IMO/IMDG</b>  | NON RÉGLEMENTÉ COMME MARCHANDISES DANGEREUSES POUR LE TRANSPORT SELON LE CODE IMDG |
| <b>ICAO/IATA</b> | NON RÉGLEMENTÉ COMME MARCHANDISES DANGEREUSES POUR LE TRANSPORT SOUS L'ICAO        |

|                                                 |            |
|-------------------------------------------------|------------|
| <b>Numéro UN/NA:</b>                            | Non classé |
| <b>Nom d'expédition approprié:</b>              | Non classé |
| <b>Classe de danger:</b>                        | Non classé |
| <b>Groupe d'emballage</b>                       | Non classé |
| <b>Risques environnementaux</b>                 | Non classé |
| <b>Transport en vrac</b>                        | Non classé |
| <b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b> | Non classé |

## SECTION 15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**Évaluation de la sécurité chimique :** Aucune disponible

### Règlements fédéraux des États-Unis :

**Loi sur la réponse environnementale complète et la responsabilité de 1980 (CERCLA) :** Le produit fini n'est pas inscrit sous CERCLA et n'a pas de quantité à déclarer. Le chrome (CAS 7440-47-3) et le nickel (CAS 7440-02-0) figurent sur la liste des substances dangereuses de CERCLA (40 CFR 302.4).

**Loi sur l'eau propre (CWA) :** Le produit fini n'est pas classé comme polluant toxique.

**Loi sur la qualité de l'air (ACA) :** Le produit fini n'est pas inscrit comme polluants atmosphériques dangereux.

### **Informations sur la Loi sur les modifications et la réautorisation du Superfund (SARA) Titre III :**

**Composants SARA 302 :** Le produit fini n'est pas soumis aux exigences de déclaration de l'article 302.

**Risques SARA 311/312 :** Irritation cutanée, oculaire et respiratoire.

#### **Composants SARA 313 :**

| <b>Ingrédient</b> | <b>CAS No.</b> |
|-------------------|----------------|
| Manganèse (Mn)    | 7439-96-5      |
| Nickel (Ni)       | 7440-02-0      |
| Chrome (Cr)       | 7440-47-3      |

Le produit fini n'est pas soumis aux niveaux de déclaration établis par l'article 313.

**Loi sur le contrôle des substances toxiques :** Tous les composants figurent sur l'inventaire de la TSCA.

### État :

**Californie :** Le produit fini n'est pas inscrit sur la liste de la Proposition 65. Le nickel inscrit comme ingrédient de la Section 3 est chimiquement lié au produit. Travailler avec (couper, plier, ébavurer) ce produit n'expose pas l'ouvrier au nickel libre de moins de 10 microns. Aucun avertissement de la Proposition 65 n'est requis pour ce produit. Aucun autre ingrédient du produit n'est inscrit sur la liste de la Proposition 65.

### Canada :

**DSL/NDL :** Tous les composants sont listés ou exemptés.

### Autres :

**IARC :** Produit fini non évalué par l'IARC pour la cancérogénicité.

**NTP :** Produit fini non classé comme cancérogène connu ou raisonnablement anticipé.

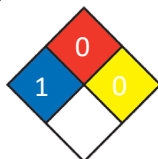
## SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

**Les classements de la National Fire Protection Association (NFPA) :** Ces informations sont fournies uniquement pour les personnes formées au système NFPA.

**Santé : 1**

**Inflammabilité : 0**

**Réactivité : 0**



### Acronymes et abréviations qui auraient pu être utilisés dans ce document

|                                                                                                                                                   |                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)              | M-Facteur: Facteur multiplicatif                                                                                         |
| CAS: Chemical Abstract Service Number (numéro du Chemical Abstract Service)                                                                       | MMA: monomère de méthacrylate de méthyle                                                                                 |
| CAA: Clean Air Act (loi sur l'air pur)                                                                                                            | MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration (Concentration maximale sur le lieu de travail)                                 |
| CERCLA: Comprehensive Environmental Response and Liability Act (loi sur la réponse et la responsabilité environnementales globales)               | MSHA: Administration de la sécurité et de la santé des mines                                                             |
| CLP: Classification, Labelling, and Packaging of Substances and Mixtures (Classification, Étiquetage et Emballage des Substances et Préparations) | NFPA: National Fire Protection Association (Association nationale de protection contre l'incendie)                       |
| CIRC: Centre international de recherche sur le cancer                                                                                             | NTP: National Toxicology Program (Programme national de toxicologie)                                                     |
| CWA: Clean Water Act (loi sur l'eau propre)                                                                                                       | NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national pour la sécurité et la santé au travail) |
| DOT: Department of Transport (ministère des transports)                                                                                           | N/A: not applicable/available                                                                                            |
| DSL: Liste intérieure des substances                                                                                                              | OSHA: Occupational Safety and Health Administration (Administration de la sécurité et de la santé au travail)            |
| EC: European Community (Communauté européenne)                                                                                                    | PNOR: Particulates Not Otherwise Regulated (Particules non autrement réglementées)                                       |
| EINECS: Inventaire européen des substances chimiques existantes                                                                                   | SARA: Superfund Amendment and Reauthorization Act (loi d'amendement et de réautorisation du Superfund)                   |
| ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées                                                                                       | SCL: Specific Concentration Limit (Limite de concentration spécifique)                                                   |
| EPI: équipement de protection individuelle                                                                                                        | SGH: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques                                  |

|                                                                                   |                                                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| FDS: Fiche de données de sécurité                                                 | TMD: Transport de marchandises dangereuses                                                      |
| IATA: Association du transport aérien international                               | TSCA: Toxic Substances Control Act (loi sur le contrôle des substances toxiques)                |
| ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale                            | ONU/NA: Nations Unies/Amérique du Nord                                                          |
| IMO: Organisation Maritime Internationale                                         | UN/NA: United Nations/North America                                                             |
| IMDG: International Maritime Dangerous Goods (marchandises maritimes dangereuses) | US EPA: US Environmental Protection Agency (Agence américaine de protection de l'environnement) |
| LNDS: Liste extérieure des substances                                             | WHMIS/SIDMUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail           |

**Indicateur de révision :** Voici une nouvelle fiche de données de sécurité.

**Date de création :** septembre 22, 2026

**Les informations ci-dessus sont basées sur les données dont nous avons connaissance et sont considérées comme exactes à la date du présent. Puisque ces informations peuvent être appliquées dans des conditions indépendantes de notre contrôle et que nous ne connaissons pas, et que les données mises à disposition après la date des présentes peuvent suggérer des modifications de l'information, nous n'assumons aucune responsabilité quant aux résultats de son utilisation. Cette information est fournie à condition que la personne qui les reçoit fasse sa propre détermination quant à l'adéquation du matériel à son usage particulier.**